

<https://47.snuipp.fr/Livret-Scolaire-Unique-Numerique>



Livret Scolaire Unique Numérique

- Métier -

Date de mise en ligne : jeudi 4 mai 2017

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Plaquelette de communication aux parents](#)
- [Les perles du LSUN](#)
- [Report de la mise à jour de fin janvier](#)
- [Mise à jour fin-janvier](#)
- [Bug fin décembre](#)
- [Travaux mi-décembre](#)
- [Bug fin novembre](#)
- [Moratoire pour le LSUN](#)
- [Bugs non résolus \(à la date de ...\)](#)

La mise en oeuvre des nouveaux programmes s'accompagne d'un « Livret Scolaire Unique Numérique du CP à la 3e ».

Chacun-e aura noté la disparition du « N » dans les communications récentes de l'administration. Un peu comme si l'adjectif « numérique » était ... un gros mot ? Ou pour le moins un mot qui fait peur ? À moins que ce ne soient les bugs répétitifs qui finissent par "dénumériser" le LSUN ...

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Réponse MEN - Oct 2016

Laisser tomber le LSUN pour cette année : le ministère lui-même le suggère dans sa réponse aux organisations syndicales.

Plaquelette de communication aux parents



Le ministère vient d'envoyer directement dans les écoles une plaquelette d'informations à distribuer aux parents. Il semble que les IA n'étaient pas informés de cette diffusion.

Voir cette plaquelette sur le site du ministère : <http://cache.media.education.gouv.f...>

De notre point de vue, il est urgent d'attendre... au moins la prochaine rentrée avant de diffuser cette brochure.

En effet, d'une part de nombreuses classes n'ont pas encore utilisé le LSUN, et d'autre part la quatrième page de cette brochure informe les parents qu'ils peuvent s'y connecter alors que cette procédure n'est pas encore opérationnelle.

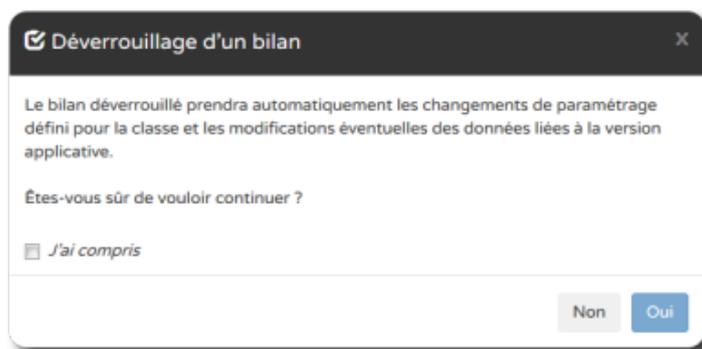
Dans plusieurs départements, ce sont les IA qui ont demandé aux écoles de ne pas diffuser cette brochure pour le moment.

Pour le Lot-et-Garonne, il se peut que l'IA fasse de même... à suivre ...

Les perles du LSUN

Nous vous offrons cette boîte de dialogue issue du LSUN.

L'information fournie est plutôt obscure et il y manquerait pour le moins une case à cocher « j'ai pas compris » ainsi qu'un bouton « peut-être »...



Report de la mise à jour de fin janvier

Le 26 janvier au soir, un Coee annonce que :

L'installation de la version 17.0 de l'application LSU, initialement prévue pour le mercredi 25 janvier 2017, est reportée à une date ultérieure.

Heu..... franchement, y en a qui continuent à vouloir remplir le LSUN pour 2016-2017 ? ? ?

Mise à jour fin-janvier

Le 13 janvier, un Coee informe que « La version 17.0 de l'application LSU sera mise en oeuvre le mercredi 25 janvier 2017 avec une interruption du service dans la matinée ».

L'objectif est se « raccourcir » l'item Langue vivante qui est celui qui contient le plus de sous domaines : avec donc une impression de « domaine majeur » en raison du nombre de coches possibles.

Bug fin décembre

Le LSUN est en vacances : il n'y a pas d'abonné au numéro demandé.

L'accès au LSUN affiche cela depuis Noël :



Trop fort le LSUN, il a réussi à « désaffecter » de leurs écoles tous les collègues du département ? !
Le LSUN est redevenu opérationnel au retour des vacances de Noël.

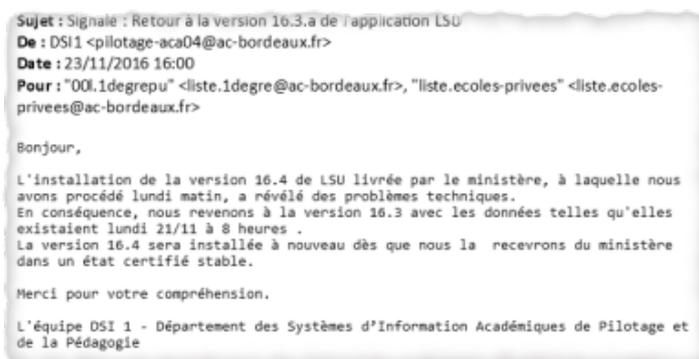
Travaux mi-décembre

Le service informatique du rectorat a jugé opportun de fermer l'application LSUN le jeudi 15 décembre, à la veille des vacances...

Bug fin novembre

L'actualisation du LSUN annoncée par le service « DSI 1 - Département des Systèmes d'Information Académiques de Pilotage et de la Pédagogie » pour la matinée du lundi 21 novembre a été effectuée ...

Mais un nouveau message de ce service, reçu le 23 novembre, informe d'un retour à la version précédente du LSUN...



Nous ne savons comment interpréter la phrase : "avec les données telles qu'elles existaient lundi 21/11 à 8 heures" : perte des données éventuellement saisies par les collègues depuis le 21/11 après-midi ?

Le SNUipp-FSU demande un moratoire à la mise en oeuvre de ce LSUN : voir ci-dessous.

Par ailleurs, le volontarisme de nos supérieurs pour la mise en place de ce LSUN semble à géométrie variable selon les départements : dans certains, aucune communication n'a été faite aux collègues, ce qui pose la question de l'égalité républicaine sur le territoire mais aussi celle de l'interprétation du qualificatif « incontournable » utilisée ici ou là.

S'agit-il d'un nouveau synonyme de « obligatoire » ? ...

Si les qualités techniques de cet « outil » sont plutôt bonnes pour une application made in Éducation Nationale, il n'en demeure pas moins que le point d'achoppement premier qu'y trouveront les collègues est la non possibilité d'évaluer les « éléments de programme » puisque seuls les « domaines d'enseignement » sont cochables...

C'est une simplification extrême, voulue et assumée par le ministère au nom d'une facilité de lecture pour les familles.

Quand une recherche de facilité en arrive à un tel point, cela laisse penser que le LSUN relèvera en fait d'une caricature de livret d'évaluation... et cela ne semble déranger personne ... à part les collègues qui ne pourront se satisfaire de cette seule « communication » aux familles et devront la compléter avec leurs outils habituels.

Ce LSUN sera donc vécu comme une tâche supplémentaire, chronophage et peu efficace en terme de liaison avec les familles.

Par ailleurs, tout comme pour BE1D (base élèves) il y a quelques années, la question est déjà posée quant aux risques liés à la gestion d'un nouveau fichier numérique comportant des données personnelles : droits d'accès ? Conservation des données ?

Moratoire pour le LSUN

Engagé à marche forcée, sans retour d'expérimentations, sans accompagnement, sans garantie sur la confidentialité, le LSUN qui interroge l'évaluation en lien avec les programmes n'apparaît pas en adéquation avec la réalité des écoles.

En aucun cas le LSUN ne doit être un outil qui permettrait de surveiller, fichier, comparer élèves, enseignant-es mais aussi écoles, ni représenter une surcharge de travail pour les enseignant-es et des directrices et directeurs.

Le SNUipp-FSU continue de porter sa demande de moratoire. Il soutiendra les collègues qui ne renseigneront pas LSUN, préférant les outils qui leur semblent les plus appropriés et portera en janvier auprès du ministère toutes les remontées de terrain.

Bugs non résolus (à la date de rédaction).

Bilan impossible à verrouiller

Il arrive qu'un bilan, pourtant rempli comme il faut, soit impossible à verrouiller.

Cela arrive souvent quand l'élève concerné a un de ses parents dépourvu d'adresse dans BE1D...

La solution serait d'attribuer une adresse fictive à ce parent ... ?!

Élèves d'Ulis ?

Les classes de l'école ainsi que leurs élèves étant intégrés directement depuis BE1D (base élèves), aucun élève d'Ulis n'apparaît dans le LSUN.

En effet, pour BE1D, ces élèves sont identifiés par leur « cycle » et non par leur niveau de classe.

De fait :

- La classe d'Ulis n'apparaît pas du tout dans le LSUN.
- Les élèves d'Ulis inclus dans une classe ordinaire n'y sont pas non plus.

C'est curieux, en ces temps « d'école inclusive » qu'une application informatique comme le LSUN s'autorise à exclure les élèves d'Ulis...

Périodicité et changement d'école ?

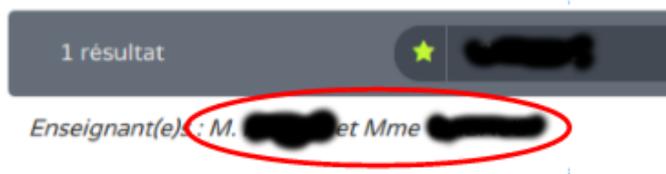
Imaginons un-e élève qui commence son année scolaire dans une classe qui a réglé la périodicité du livret sur les « périodes » de vacances.

Mi-octobre, le livret de « sa » première période lui est remis.

Suite à un déménagement, la nouvelle classe où il se trouve avait réglé la périodicité des livrets sur le trimestre...

Comment va se comporter LSUN : écrasement du livret précédent ?

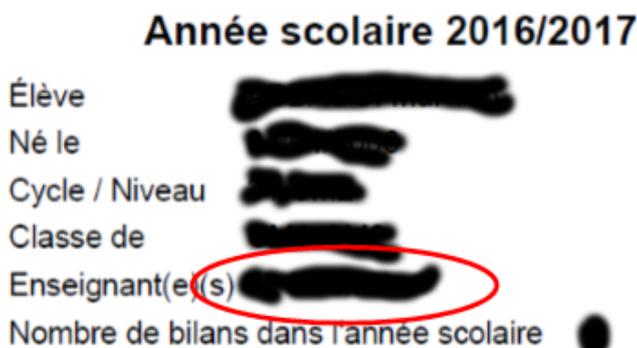
Plusieurs collègues sur la même classe ?



LSUN affiche bien les deux enseignant-es affecté-es sur la même classe.

Mais, au moment d'éditer un livret, seul le nom de l'enseignant-e connecté-e est affiché.

Et un seul nom d'enseignant s'affiche sur le livret imprimé ...



Absence du titulaire de la classe ?

Rien n'est prévu pour qu'un-e remplaçant-e puisse remplir le LSUN...

Attention :

Aujourd'hui n'importe quel-le enseignant-e d'une école peut éditer le livret de n'importe quelle classe de son école...